



MEMBRES	37
PRESENTS	24
VOTANTS	24
POUR	24
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE

N° 2025-018

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 novembre, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combade s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Compétence Production

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M CHADELAUD Gérard, M CHARVILLAT Dominique, Mme CHATELON Maryline, M DAUDE Dominique, M DESROCHES Roger, M JANDAUD Michel, M. KAPSTEIN Michael, Mme LACOUTURE Bernadette, M LAVAUD Henri, M. LEMASSON Lionel, M MATINAUD Gilles, M MAURIERE Didier, M NEXON Jean-Pierre, Mme NICOULAUD Nathalie, M. PÉRABOUT Alain, M RENAULT Alain, M REYNAUD Claude, Mme ROSSANDER Claudette, Mme ROUX Claudine, M SAUTOUR Jean-Claude, M STOEUBLER Frédéric.

Présent suppléant : Mme THOMAS Pascale, M MAYAUD Thierry.

Absents : M BONNETAUD Guillaume, M BREGAINT Jean-Louis, M CHANGION Daniel, M DIDIERRE Jean-Gérard, Mme DUFOUR Patricia, M LABREGERE Olivier, Mme LAFOREST Claudine, M LAPOUGE Yannick, M LEGOUFFE Yves, M LHOMME Patrick, M PALA Henri, M PAROT Serge, Mme POSTIC Sonia, M RAZAFIMAHATRATRA Angelo, Mme TURBIEZ Chantal.

Renouvellement de convention de mise à disposition de personnel de la Mairie de Saint Léonard de Noblat

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004,

Vu l'avis émis par le comité technique de la commune de Saint-Léonard de Noblat

Vu la saisine du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne,

Monsieur le Président indique que les services municipaux des communes membres d'un syndicat mixte peuvent être mis à disposition au profit d'un syndicat mixte dont la commune est membre,

Dans le cadre de la gestion de l'usine de production d'eau potable à partir de la Vienne, ainsi que de son réseau de distribution, il est proposé d'apporter une assistance au Syndicat Vienne Combade,

Les compétences nécessaires existant au sein des services municipaux de la ville de Saint-Léonard de Noblat, la solution la plus adéquate consiste à mettre à disposition du Syndicat Vienne Combade, les services municipaux de la ville de Saint-Léonard de Noblat,

Monsieur le Président précise que conditions de la mise à disposition sont précisées par la convention jointe en annexe,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la mise à disposition des services municipaux techniques de la ville de Saint-Léonard de Noblat au profit du Syndicat Vienne Combade, à compter du 1er janvier 2026,
- **Autorise** le Président à signer la convention jointe en annexe.

Fait à St Léonard de Noblat, le 05 novembre 2025

Publié le

Le Président,

M. Lionel LEMASSON

La secrétaire de séance,

Mme Bernadette LACOUTURE

